

**AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 3403-2023-1

Le conseil municipal a adopté, à la séance du 15 mai 2023, le projet de règlement 3403-2023-1 modifiant le Règlement de zonage 2368-2010 concernant les usages autorisés dans la zone commerciale touristique Cd01Ct, située sur les chemins Milletta et de l'Axion.

Le principal objet de ce projet de règlement est de :

Article	Objet	Zone existante concernée
1	Permettre, dans la zone Cd01Ct, située sur les chemins Milletta et de l'Axion, un établissement de vente, location, réparation et entretien d'équipements sportifs dans un nouveau bâtiment. Actuellement, ce type d'établissement est autorisé dans un bâtiment existant au 1 ^{er} janvier 2017 seulement.	Cd01Ct

Ce projet de règlement concerne la zone Cd01Ct.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue **le 13 juin 2023 à 19 h 30**, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Magog, au 7, rue Principale Est, Magog.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, Madame la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Si vous avez des questions concernant ce projet, vous pouvez nous faire parvenir, au cours de l'assemblée publique de consultation, vos questions via Facebook.

Ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, ainsi que les plans de la zone concernée et des zones contigües, le cas échéant, peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Magog au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter la Division urbanisme, au numéro 819 843-3333, poste 540.

Le plan des zones concernées est joint au projet de règlement qui accompagne le présent avis.

Donné à Magog, le 16 mai 2023.

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière